Société membre de la
Compagnie Régionale des
commissaires aux comptes
de Toulouse

Nicolas DEJEAN
Pierre-Baptiste PRUVOST
Commissaires aux comptes

18 rue des Cosmonautes
31400 TOULOUSE
T. 05 62 71 48 00
aatoulouse@auditeurs-associes.com

www.auditeurs-asocies.com

REBONDS !

Association

24 RUE VESTREPAIN
31100 TOULOUSE

RCS 478463714

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos *au 31/12/2024*

Mesdames, Messieurs les Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REBONDS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association REBONDS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment en ce qui concerne la comptabilisation des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en pied de page du présent rapport et en fait partie intégrante [1]

Fait à TOULOUSE,
Le 27 mai 2025

Signé par Pierre-Baptiste Pruvost
Le 27/05/2025
ID: tx_Y9wAemdyr5dB

Auditeurs Associés MP
Pierre-Baptiste PRUVOST
Commissaire aux comptes

[1] *Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :*

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Annexes

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	4 000	4 000		
Immobilisations corporelles	1 544 319	308 813	1 235 506	1 161 153
Immobilisations financières	8 673		8 673	9 973
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**1 556 991**	**312 813**	**1 244 178**	**1 171 126**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	114 966		114 966	98 522
Autres	963 874	179 818	784 056	488 162
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	174 535		174 535	149 685
Caisse	609		609	4 034
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 253 984**	**179 818**	**1 074 166**	**740 403**
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 914		5 914	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	**5 914**		**5 914**	
TOTAL GENERAL	**2 816 889**	**492 631**	**2 324 258**	**1 911 528**

Legs nets à réaliser :			
acceptés par les organes statutairements compétents			
autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre :			

Bilan passif

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	27 094	27 094
Ecarts de réévaluation		
Réserves	11 026	11 026
Résultat de l'exercice	**16 594**	**34 055**
Report à nouveau	460 151	426 096
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	**514 866**	**498 271**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	36 941	38 641
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	**551 806**	**536 912**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	1 379 122	1 003 240
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	157 961	51 086
Autres	54 669	134 241
TOTAL DETTES	**1 591 752**	**1 188 566**
Produits constatés d'avance	**180 700**	**186 050**
TOTAL GENERAL	**2 324 258**	**1 911 528**

(1) Dont à plus d'un an (a)	1 377 329
Dont à moins d'un an (a)	395 123
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	446 816	296 320
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 044 070	1 367 201
Cotisations	490	570
Autres produits	186 797	408 951
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**2 678 173**	**2 073 041**
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	672 064	445 664
Impôts, taxes et versements assimilés	93 495	67 491
Rémunérations du personnel	1 436 561	1 243 805
Charges sociales	249 561	186 826
Dotations aux amortissements	183 533	104 045
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	577	549
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**2 635 792**	**2 048 380**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**42 381**	**24 661**
PRODUITS FINANCIERS	**687**	**2 312**
CHARGES FINANCIERES	**39 497**	**11 193**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**24 070**	**18 661**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**11 047**	**387**
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	**16 594**	**34 055**

Contributions volontaires

Contributions volontaires

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	119 684	98 924
Dons en nature	29 616	29 244
Total	**149 300**	**128 168**
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	79 084	82 431
Prestations	40 600	16 493
Personnel bénévole	29 616	29 244
Total	**149 300**	**128 168**

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : REBONDS!

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 2 324 258 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 16 594 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2024 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 000			4 000
Immobilisations incorporelles	**4 000**			**4 000**
- Terrains	100 523			100 523
- Constructions sur sol propre	904 711			904 711
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	345 741	7 500		353 241
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	30 276			30 276
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		155 568		155 568
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 381 251**	**163 068**		**1 544 319**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	153			153
- Prêts et autres immobilisations financières	9 820		1 300	8 520
Immobilisations financières	**9 973**		**1 300**	**8 673**
ACTIF IMMOBILISE	**1 395 224**	**163 068**	**1 300**	**1 556 991**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		163 068		163 068
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**163 068**		**163 068**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 300	1 300
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			**1 300**	**1 300**

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 000			4 000
Immobilisations incorporelles	**4 000**			**4 000**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 284	29 554		32 838
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	206 434	56 336		262 770
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 381	2 998		13 206
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**220 098**	**88 888**		**308 813**
ACTIF IMMOBILISE	**224 098**	**88 888**		**312 813**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 093 273 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 520		8 520
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	114 966	114 966	
Autres	963 874	963 874	
Charges constatées d'avance	5 914	5 914	
Total	**1 093 273**	**1 084 753**	**8 520**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits à recevoir	3 000
Total	**3 000**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	27 094				27 094
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	11 026	34 055		34 055	11 026
Report à Nouveau	426 096		34 055		460 151
Excédent ou déficit de l'exercice	34 055	-34 055	16 594		16 594
Situation nette	**498 271**		**50 649**	**34 055**	**514 866**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	38 641			1 700	36 941
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**536 912**		**50 649**	**35 755**	**551 806**

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 772 452 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 377 329		1 127 329	250 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 793	1 793		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	157 961	157 961		
Dettes fiscales et sociales	54 349	54 349		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	320	320		
Produits constatés d'avance	180 700	180 700		
Total	**1 772 452**	**395 123**	**1 127 329**	**250 000**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-375 882			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP	4 823
ETAT PAS	804
Total	**5 627**

HONORAIRES CAC : 4 600€ DONT 4 600€ EN FNP

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	5 914		
Total	**5 914**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	180 700		
Total	**180 700**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Subventions d'exploitation

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
NEANT	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
NEANT	
Autres engagements donnés	
Total	

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
NEANT	
Avals et cautions	
NEANT	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	